

Thérapie innovante non médicamenteuse : La luminothérapie

La prestation de la plateforme CIRCSom comprend :

La conception et définition du protocole thérapeutique de luminothérapie

La recherche de partenariat pour le développement technologique support de la thérapeutique

Mise en Œuvre et acquisition des données pour prouver l'efficacité thérapeutique

La publication des résultats scientifique.

Un partenariat effectué avec une entreprise privée permet le financement de l'étude préliminaire et inclus une option sur la valorisation du dispositif utilisé pour la luminothérapie dans le cadre de la nouvelle réglementation Européenne concernant les dispositifs médicaux.

Le financement obtenu s'élève à 43 000 € et la mise à disposition des dispositifs de luminothérapie selon les caractéristiques prédéfinis par nos soins.